

SEANCE DU 23 DECEMBRE 2013

**DELIBERATION N° DEL129-13**

Accusé de réception en préfecture  
038-213801798-20131223-DEL129-13-DE  
Date de télétransmission : 24/12/2013  
Date de réception préfecture : 24/12/2013

L'an deux mille treize, le 23 décembre à dix-neuf heures,  
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 17 décembre 2013, s'est réuni à la mairie  
en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

**Présents :**

Mmes, J. BEAUGEON, I. BEREZIAT, A. BONNIN-DESSARTS, S. BRANON-MAILLET, M. BREUILLE, C. EGEA,  
H. MIOLLAN, C. PICCA, C. POLENTINI, C. TISON et MM. P. BERTHOLLET, H. EL GARES,  
J-C. GUERRE-GENTON, B. LEBRUN, A. LEFORT, G. MORIN, L. MOTTE, J. PAVAN, Y. PERRIER,  
C. SERGENT, P. VERRI.

**Pouvoirs :**

Mme Geneviève PROSCHE-LEMAIRE (Pouvoir à Joëlle BEAUGEON en date du 19/12/13)  
M. Rahim BAH (Pouvoir à C. SERGENT en date du 23/12/13)  
M. Jean-Marie BERINGUIER (Pouvoir à A. LEFORT en date du 19/12/13)  
M. Michel ISSINDOU (Pouvoir à A. BONNIN-DESSARTS en date du 20/12/13)

**Absents excusés :**

Mmes Nadège AMBREGNI, Marie-Françoise PELLEGRIN, MM. Jérôme DESMOULINS, Ange PERCONTE.

Mme Alberte BONNIN-DESSARTS a été élue secrétaire de séance.

**OBJET : Signature des marchés relatifs aux prestations  
d'assurance pour la commune de Gières (4 lots).**

**Rapporteur : Christelle POLENTINI**

M. le Maire expose au conseil municipal :

Le 31 décembre 2009, les contrats d'assurance de la commune prennent fin.

Une procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles 33 alinéa 3, 57 à 59 du  
code des marchés publics a donc été lancée afin de renouveler ces contrats.

Le 3 septembre 2011, un avis d'appel public a été publié dans différents journaux  
d'annonces légales, à savoir le Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE), le Bulletin  
Officiel des annonces de marchés publics (BOAMP) et l'Argus de l'assurance.

Suite à la publication de cet avis, 11 dossiers de consultation ont été téléchargés.

La date limite de remise des offres était fixée au 7 octobre 2013 à 12h00. Neuf entreprises  
ont déposé une offre (4 sous format papier et 5 par voie dématérialisée) comme suit :

- **lot 01 : assurance multirisque patrimoine immobilier et contenu**  
GROUPAMA Rhône Alpes (69009 Lyon)  
SACDROP (38610 Gières) / SMACL

- **lot 02 : responsabilité civile**

GROUPAMA Rhône Alpes (69009 Lyon)  
SACDROP (38610 Gières) / SMACL (79000 Niort)  
GAN Assurances / cabinet SEYNHAEVE (38000 Grenoble), courtier

- **lot 03 : flotte automobile**

Assurance du CREDIT MUTUEL / Cabinet PILLOT (62120 Aire-sur-la-Lys), courtier  
GROUPAMA Rhône Alpes (69009 Lyon)  
SACDROP (38610 Gières) / SMACL  
GAN Assurances / cabinet SEYNHAEVE (38000 Grenoble (courtier)

- **lot 04 : assurance des risques statutaires**

GENWORTH Assurance / BRETEUIL Assurances courtage (62400 Béthune)  
SMACL (79000 Niort) et ETHIAS  
GENERALI / SOFCAP (18110 Vasselay)  
GROUPAMA Rhône Alpes (69009 Lyon)  
CNP / APRIL (68000 Colmar)  
MF Prévoyance / ASTER Les assurances territoriales (75009 Paris)

Réunie en séance du 10 décembre 2013, la commission d'appel d'offres a pris connaissance de l'analyse proposée par l'assistant à maîtrise d'ouvrage et, au vu de cette analyse, a procédé à l'attribution des marchés comme suit :

- **lot 01 : assurance multirisque patrimoine immobilier et contenu**

GROUPAMA pour un montant de prime de 61 790,41 € (franchise de 800 €)

- **lot 02 : responsabilité civile**

SMACL / courtier SACDROP pour un montant de prime de 2 538,80 €

- **lot 03 : flotte automobile**

GAN / agent général SEYNHAEVE pour un montant de prime de 6 217,04 €

- **lot 04 : assurance des risques statutaires**

MUTUELLE DE France PREVOYANCE avec un taux de 5,17 % (option : maladie ordinaire avec 15 jours de franchise)

M. le Maire propose au conseil municipal :

- de l'autoriser à signer les marchés correspondants aux lots 01 à 04 et de procéder à leur mise au point en vue de leur notification
- de dire que les crédits sont inscrits au chapitre 011 « charges à caractère général » du budget 2014

Conclusions : La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ont signé au registre  
les membres présents.

Gières, le 23 décembre 2013.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Pierre VERRI